

## COMPTE RENDU DE SEANCE COMITE SYNDICAL DU 08 DECEMBRE 2010

Délégués	66	En exercice	66	
Présents	42	Pouvoir	0	Suffrages exprimés 42

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 01 décembre 2010, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux s'est réuni le 08 décembre 2010 à la suite de la convocation adressée le 02 décembre 2010.

### **PRESENTS**

ARNAUD Emile - AUFFEUVRE Eric - BARRES Gilles - BLANCHIN André - BROSSE Karine - CASTERMANT Tony - CHANAL Emile - CHAPUS Paulette - CHARRE Didier - CHAUSSINAND Didier - COULOMB Michel - CROS Pierre - DEBARD Marie-Rose - DORNE Thierry - ETTWILLER Catherine - FAYARD Daniel - FISCHER Sabine - FOUREZON André - HELMSTETTER Ernest - IMBERT Sandrine - JOUANARD Sébastien - JOUVE André - JULIEN René - KARBOWY Isabelle - LOUIS Marie-Thérèse - MAÇON Robert - MARIJON Gérard - MARION Bruno - MICHELAS Jean - MOISSON Bernard - MOULIN Michel - NEBOIT Edouard - PLANTIER Jean-Luc - ROSTAIND Françoise - SANIEL Gérard - SOULAGEON Pierrette - TERRAS Marie-Noëlle - VIRUEGA Cécile - VIGNAL Jérôme - VOLLE Marcel - VOLLE Myriam - WOJCIESZKO Raymonde

### **ABSENTS non REPRESENTES**

BACQUELOT Anne-Laure - BOURDELY Robert - CARVALHO Avelino - CHAMBLARD Chantal - CHAUVY Alain - D'ANNUNZIO Marie-Thérèse FAURE Catherine - FERRIER Claude - FLUCHAIRE Alain - HERRERO Jean - JACQUOT Jacqueline - LAUTROU Lucile - LEGROUX Catherine - MARTIN Claude - PEYRET Joël - PRAMAYON Jean-Pascal - QUINCY Franck - REYNE Jacky - ROCHETTE Bernard - SABY Christophe - TACONNET Robert - TALLARON René - TERRAS Véronique - VIALLE Lucien

### **PRESENTS ES-QUALITE**

André BEAL - François PONCE - Séverine CHABAL

### **SECRETAIRE DE SEANCE**

M. FOUREZON André, assisté de Mlle Séverine CHABAL

Pierre CROS, Président, ouvre la séance à 18h00.

Il demande à Mademoiselle CHABAL de procéder à l'appel des délégués.

Il constate que le quorum est atteint pour cette séance.

## **1. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE**

Délibération N°18/2010

Suite aux meilleurs résultats obtenus pour les recettes industrielles (prévisions 2010), il convient d'établir la décision modificative suivante :

<b>Fonctionnement Dépenses</b>	
Compte 61882- Mise en CSDU des DIB	+ 3 200.00 €
Compte 62481 – Transport DIB	+ 3 600.00 €
<b>Fonctionnement Recettes</b>	
Compte 7088 – Autres produits d’activités annexes (Ventes des cartons, films plastiques et ferrailles)	+ 6 800.00 €

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l’unanimité, accepte la décision modificative N°1 telle que présentée ci-dessus.**

## **2. AVENANT ECO-EMBALLAGES**

Délibération N°19/2010

Monsieur le Président donne la parole à Mademoiselle CHABAL qui explique que le Contrat Programme de Durée signé avec Eco-Emballages prévoit différents types de soutiens, notamment un soutien au compostage pour le matériau papiers-cartons qui est composté à travers les centres de valorisation du SYTRAD. Il est donc proposer au Comité Syndical d’autoriser Monsieur le Président à signer l’avenant avec Eco-Emballages, relatif à la modification au Contrat Programme de Durée – barème D, afin d’intégrer le soutien au carton composté à compter du 01 janvier 2010.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l’unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l’avenant avec Eco-Emballages afin d’intégrer le soutien au carton composté à compter du 01 janvier 2010.**

## **3. MARCHE 2011-2013 «TRAITEMENT DES DECHETS INDUSTRIELS BANALS ISSUS DES MENAGES ET DES INDUSTRIES »**

Délibération N°20/2010

La Commission d’Appel d’Offres concernant le marché de traitement des déchets Industriels Banals issus des ménages (encombrants) et des industriels a eu lieu le 28 octobre 2010. Après avoir étudié les différentes offres, la Commission d’Appels d’Offres a retenue l’entreprise COVED.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur PONCE qui présente l’analyse des offres (annexe 1).

Monsieur le Président précise que les prix (hors TGAP) sont à la baisse de 2.00 €/tonne HT par rapport au marché précédent.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l’unanimité :**

- ❖ **Attribue le marché de « Traitement des Déchets Industriels Banals issus des ménages (encombrants déchetteries) et les Déchets Industriels Banals issus des industries par mise en CSDU ou tout autre mode de traitement conforme à la réglementation » à la Société COVED du 01/01/2011 au 31/10/2013**
- ❖ **Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec la Société COVED**

**4. MARCHE 2011-2012 « TRANSPORT DES DECHETS »**

Délibération N°21/2010

Une procédure adaptée pour les services de transport de déchets (ordures ménagères, déchets industriels banals, cartons) a été lancée le 31 août 2010, date de remise des offres le 12 octobre 2010.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur PONCE qui présente l'analyse des offres (annexe 2).

Monsieur le Président précise que les prix sont à la baisse de 3.80 % par rapport à novembre 2010. En cas de hausses du gasoil/main d'œuvre le contrat est révisable à 6 mois selon l'indice B2200 activité « distribution » avec conducteur et carburant des mercuriales de l'Usine Nouvelle.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- ✓ **D'attribuer le marché à l'entreprise ROCHE FRERES**
- ✓ **D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché.**

**5. MARCHE 2010-2011 « ACHAT D'UN CHASSIS ET D'UN BRAS DE LEVAGE »**

Délibération N°22/2010

Une procédure adaptée pour l'achat d'un châssis et d'un bras de levage pour 2011 a été lancée le 31 août 2010, date de remise des offres le 12 octobre 2010.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur PONCE qui présente l'analyse des offres (annexe 3).

Monsieur AUFEUVRE demande si on avait pensé à la location

Monsieur PONCE répond que la location entre en fonctionnement alors que l'achat en investissement, compte tenu qu'en fonctionnement nous ne pouvons ni emprunter ni récupérer la TVA, il est plus intéressant d'acheter le matériel. A terme nous souhaitons amener l'amortissement des véhicules à 5 ans et ceci accompagné d'une garantie totale de 5 ans ce qui nous permettrait d'avoir la même sécurité financière qu'avec une location.

Monsieur le Président propose de choisir le bras de levage DALBY pour 31 993.00 € TTC et le châssis IVECO pour 84 233.08 € TTC (reprise du camion immatriculé 7991QB07 déduite) plus 7 056.40 € TTC de garantie totale 5 ans.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- ❖ **D'attribuer le marché à l'entreprise DALBY - Bras de levage : 31 993.00 € TTC et à l'entreprise IVECO - Châssis : 84 233.08 € TTC (reprise du camion immatriculé 7991QB07 déduite) plus 7 056.40 € TTC de garantie totale 5 ans.**
- ❖ **Autorise Monsieur le Président à signer le marché**